



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À LA MOTION

Auteurs Marcel Delasoie, PLR, Philipp Matthias Bregy, CVPO, et François Pellouchoud, UDC
Objet **Sortez les boulangers-pâtisseries-confiseurs du pétrin!**
Date 12.11.2015
Numéro **4.0180**

Les motionnaires demandent une modification législative de manière à permettre aux boulangeries-pâtisseries-confiseries et autres artisans de bénéficier d'horaires d'ouverture plus étendus que ceux applicables aux magasins et prévus dans la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM).

Le Conseil d'Etat est bien évidemment sensible au sort des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs et conscient du rôle important joué par ces derniers dans le cadre de la promotion de produits locaux qu'ils élaborent chaque jour avec passion. Mais il doit tout de même être relevé que le caractère particulier de ces commerces est déjà reconnu et pris en considération par la loi actuelle, puisqu'ils sont autorisés à être ouverts les dimanches et les jours fériés jusqu'à 18h30, contrairement à d'autres magasins qui doivent être fermés ces jours-là.

Cela étant, le Conseil d'Etat prend acte des difficultés que semblent poser à la profession concernée les horaires actuellement fixés dans la LOM, notamment parce qu'ils ne permettent pas de concurrencer des commerces qui vendent le même type de produits tout en bénéficiant d'horaires plus étendus, des horaires qui sont prévus soit par la LOM (shops des stations-services), soit par la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR) (kebabs, take-away, etc). Fort de ce constat, le Conseil d'Etat propose l'acceptation de la motion et mènera, en parallèle, une réflexion globale au sujet des horaires des magasins par le biais d'une révision totale de la LOM.

Pour ces raisons, il est proposé **l'acceptation** de la motion.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquence sur la RPT : aucune

Sion, le 22 juin 2016